



Françoise Collinet

Université Jagellonne,  
Cracovie, Pologne

## Anaphores argumentatives Entre l'axe sémantico-pragmatique et l'axe rhétorico-discursif

### Abstract

This paper focuses on two questions. Firstly, how the use of argumentative anaphora to express an opinion / truth dissociation (Perelman) should be described in terms of grammatical / lexical resources. The other question has a methodological dimension: in which aspects could this approach distinguish itself from linguistic or discursive studies?

### Keywords

Grammar, argumentation, rhetoric, anaphora, opinion / truth dissociation

Le présent article s'insère dans un projet plus global : systématiser les remarques ponctuelles que font Chaïm Perelman et Lucie Olbrechts-Tyteca sur l'existence d'un rapport entre une stratégie argumentative et le choix de certaines structures linguistiques associées à cette technique particulière<sup>1</sup>. Ce couplage entre l'étude des techniques d'argumentation et celle de la langue dans l'argumentation pourrait être utile, notamment dans le cadre de l'enseignement.

À titre d'expérience, on avait choisi d'examiner, parmi les techniques inventoriées par le *Traité de l'argumentation* (désormais *TA*), les outils grammaticaux / lexicaux utiles à l'expression d'une dissociation du type *opinion / vérité* (type : *Certains prétendent que p. En réalité q.*). Il semblait que cette technique, dans la mesure où elle croise certains aspects de l'important chapitre du discours rapporté (DR) ou l'expression de la subjectivité, constituait un angle d'attaque intéressant (Collinet, 2015,

<sup>1</sup> Perelman et Olbrechts-Tyteca (2008 : 217) donnent l'exemple de l'utilisation de *on* pour donner une impression d'objectivité ; ce qui n'empêche nullement le même mot de désigner une *doxa* pour s'en distancier.

2016). Et en effet, le choix des pronoms, des verbes introducteurs mais aussi des temps verbaux et la spécialisation de certains adverbes se laissent ranger sans trop de résistance. Cependant, certaines anaphores jouant un rôle dans l'expression d'une *dissociation opinion / vérité* échappaient au classement. C'est sur cette difficulté que nous souhaitons revenir à présent. Voici le texte qui servait de point d'ancrage :

- (0) *Quelle responsabilité, dans une telle situation, que celle de l'information ! On dénonce volontiers l'autocensure comme le comble de la malhonnêteté : reproche parfois fondé, jugement sévère et en principe justifié. Allant plus loin, les procureurs en viennent facilement à conclure qu'il n'existe nulle part au monde de presse vraiment libre, puisque, aux vétos et aux consignes de la propagande [...] s'ajoute la plus hypocrite, la plus sournoise des censures, celle que pratiquent spontanément les journalistes. L'exemple de la paix au Vietnam montre que ce n'est pas si simple* (Viansson-Ponté, cité par Niquet, 1987 : 107 — je souligne).

Ces anaphores qui portent soit sur le discours de l'adversaire soit sur sa personne posent divers problèmes parmi lesquels il faut opérer une sélection<sup>2</sup>. Sans perdre de vue le texte originel, on propose de focaliser notre attention sur un enchaînement simplifié en remettant à plus tard (3.1.3.) la discussion sur l'acceptabilité<sup>3</sup> de l'enchaînement :

- (1) *On dénonce volontiers l'autocensure comme le comble de la malhonnêteté.* → *Les procureurs en viennent facilement à conclure qu'il n'existe nulle part au monde de presse vraiment libre.*

Dans les articles cités, nous avions considéré les expressions à inventorier comme des *marqueurs discursifs* que l'usage tend à stabiliser et à spécialiser pour certaines tâches au point de sembler s'intégrer au système de la langue. Or, il est un peu délicat de faire passer ces anaphores pour des marqueurs. Ensuite, ces anapho-

<sup>2</sup> Nous laissons ainsi de côté d'intéressantes questions : quelle est la relation entre le DR et les anaphores portant sur le discours adverse ? Si l'anaphore ouvre sur un nouveau DR, de quelle façon participe-t-il à la construction de ce DR ? L'opposition anaphores résomptives / associatives, qui paraît relativement claire dans les grammaires, est-elle aussi stable dans cet extrait ? Les exemples que donnent Riegel *et al.* (1994 : 614—615) indiquent déjà que pour maintenir la ligne de partage entre les deux catégories, il convient de limiter les cas d'anaphores associatives à une relation stéréotypique de type partie—tout. Pour nous, ce qui compte, c'est que, dans les deux cas, le lecteur est amené à produire une inférence qui participe à la progression argumentative avec toutes les manipulations possibles que cela suppose.

<sup>3</sup> Disons simplement à ce stade que, en l'absence d'étapes intermédiaires, le discours produit par ce *on* qui *dénonce* peut-être requalifié en *reproche*, puis en *jugement sévère*. Ce balisage progressif permet plus naturellement d'identifier derrière *les procureurs* la doxa à laquelle s'attaque le scripteur.

res résistent au classement des grammaires et, pour autant qu'on puisse en juger de l'extérieur, les études linguistiques plus pointues n'offrent pas vraiment de réponse globale prête à l'emploi (c'est-à-dire, pour nous, un couplage de l'enseignement de l'argumentation et de l'enseignement de la langue dans l'argumentation).

L'objectif de la présentation est donc triple : éclaircir le fonctionnement grammatical de ces anaphores argumentatives mais aussi (et surtout) problématiser leur résistance face aux concepts strictement grammaticaux ou linguistiques ; on pense en particulier aux réflexions qui se sont développées dans l'espace francophone entre les années 1980 et le début des années 2000. Ce second point conduira, enfin, à préciser la démarche au sein du champ des études sur l'argumentation tel qu'il se constitue à l'heure actuelle dans le domaine francophone, notamment dans ses rapports avec la linguistique (voire les sciences du langage) et la rhétorique.

## **1. Grammaire, linguistique et utilisations persuasives de l'anaphore**

### **1.1. Principe d'économie / supplément informationnel**

Il n'est pas mauvais de situer le problème par rapport au cas prototypique de l'anaphore pronominale qui obéit à un principe d'économie : « elle nous dispense de répéter des termes déjà mentionnés dans le contexte » en fournissant des « substituts abréviatifs plus maniables » (Benveniste, cité par Corblin, 1995 : 32). Or, dans notre fragment, si l'apparition de l'anaphorique reste bien l'élément moteur qui déclenche, chez le lecteur, la recherche d'un antécédent (*On dénonce ← Les procureurs*), ce mécanisme n'est pas sous-tendu par le besoin de ramener à une structure plus complète une structure qui ne le serait pas. Au contraire, l'apparition de l'anaphorique correspond à un supplément informationnel ou, du moins, à la présentation d'un angle nouveau. Or c'est manifestement à cet ajout que tient la valeur argumentative de cette reprise, c'est donc lui que nous chercherons à isoler. Cependant, alors que cette situation est relativement courante, les grammaires et les travaux en linguistique, mus par d'autres préoccupations, n'apportent pas une aide directe.

### **1.2. Anaphore associative (?) et caractère du premier référent**

Une particularité, plus spécifique à l'enchaînement étudié réside, dans la nature du premier référent. En effet, alors que le rôle de la première mention est en principe de poser d'entrée de jeu un objet du discours (Adam, cité par Achard-Bayle,

2001 : 133), dans notre exemple, le caractère flou du premier référent (*on*) complique la situation. Il est pourtant révélateur de la stratégie argumentative de l'auteur : les reprises anaphoriques lui permettent de multiplier les jugements et les points de vue sur ses adversaires sans jamais dévoiler leur véritable visage, échappant ainsi à l'accusation d'attaque personnelle.

Mais, pour en revenir à la grammaire, comment discerner les limites de cet antécédent : s'agit-il de *on* ? Du *on qui dénonce* ? Du *on qui dénonce l'autocensure* ?, etc<sup>4</sup>. Dans quelle mesure, ne doit-on pas supposer que le lecteur de l'époque identifie, de façon déictique, ce *on* non à une *doxa* sans visage mais à tel ou tel journaliste de sa connaissance ? À moins encore que le scripteur fasse *comme si* tel était le cas ; stratégie que Ducrot (1972 : 245) a nommée démonstration simulée ou encore pseudo-référence.

Parmi les critères permettant l'identification d'une anaphore associative, la non-coréférentialité est souvent citée. Mais, du coup, nous sommes bien en peine de décider si le *on [qui dénonce [volontiers] l'auto-censure [comme ...]]* est coréférentiel (ou non) par rapport aux *procureurs* ou aux *procureurs [qui en viennent facilement à conclure [que...]]*. Et s'ils étaient non coréférentiels, ce ne serait assurément pas au même titre que dans les exemples canoniques du type :

- (2) *Nous arrivâmes dans un village. L'église était située sur une hauteur.*
- (3) *Il s'abrita sous un vieux tilleul. Le tronc était tout craquelé.*
- (4) *J'ai acheté un stylo. La plume est déjà tordue.*

Les limites de l'anaphore associative<sup>5</sup> font l'objet de débats parmi les linguistes (Charolles, 1990) et l'on comprend bien le besoin d'imposer un cadre strict à des phénomènes potentiellement capricieux. Du point de vue du linguiste, maintenir une anaphore associative *stricto sensu* (méréologique) permet spécifier des relations inférentielles autres que méréologiques mais les relations lexico-stéréotypiques (Kleiber, 2001 : 318—319)<sup>6</sup> gardent la priorité. En d'autres termes, la démarche linguistique tend à mettre à distance l'élément qui, du point de vue argumentatif, est le phénomène qui attire l'attention dans la mesure où il participe de cette « malléabilité »<sup>7</sup> du langage (Perelman et Olbrechts-Tyteca, 2008 : 177 ou 185 et sq.) où prospère la rhétorique.

<sup>4</sup> On reconnaît là un effet que les linguistes (e.g. Brown et Yule, 1983 : 202) ont qualifié de « cumulatif » ce qui, au vu des exemples en contexte argumentatif, ne semble pas incompatible avec des interprétations en termes de « vague référentiel » ou de « représentation mentaliste » (Schneedecker et Charolles, 1993 : 200).

<sup>5</sup> À l'origine, le terme associatif évoque moins la question de l'anaphore que la construction dans l'esprit d'un tableau qui se fait par « association d'idées » (Guillaume, 1975 : 162 et 163 ; comparer à 223).

<sup>6</sup> E.g. : *Une vieille dame a été assassinée. Le meurtrier n'a pas été retrouvé.*

<sup>7</sup> Les auteurs parlent également de « plasticité » du langage.

### **1.3. L'opposition *Les N/Ces N***

Une autre question récurrente concerne l'opposition *les / ces* ; on y reviendra dans la suite du propos (3.4). À nouveau, le contraste entre nos besoins et les préoccupations des linguistes attire l'attention : pour nous, la question serait moins de savoir si une anaphore reposant sur une inférence peut ou non être introduite par un démonstratif que de savoir en quoi le choix du défini ou du démonstratif modifie le potentiel argumentatif de la reprise. Mais avant de tenter d'apporter une solution aux trois questions posées, revenons aux difficultés méthodologiques auxquelles se heurte notre démarche lorsqu'elle tente de capter les acquis de la linguistique.

## **2. Argumentation et linguistique : actuelle structuration du champ en langue française**

Les anaphores ont suscité une abondante littérature illustrant des courants assez différents. Partant d'une technique argumentative particulière (une dissociation de notions du type *opinion / vérité*), nous avons tenté, de façon évidemment ponctuelle, de capter certains acquis des études sur les anaphores. À chaque pas, les points de vue se superposent en projetant chacun sur l'objet étudié le découpage de ses choix théoriques.

Ces différences d'approche et les difficultés qui en résultent ne doivent pas être masquées, nous pensons plutôt que la confrontation des préoccupations qui soutendent les choix théoriques des commentateurs peut permettre de mieux cerner les contours du phénomène. Ruth Amossy (2008) distingue deux axes qui se croisent dans le champ des études sur l'argumentation : elle distingue d'une part un axe sémantico-pragmatique et d'autre part, un axe rhétorico-discursif.

### **2.1. Axe sémantico-pragmatique**

La démarche des linguistes qui s'intéressent à l'anaphore s'organise habituellement selon un axe sémantico-pragmatique. Le pôle sémantique serait illustré par Bernard Fradin (1984) ou les nombreux travaux de Georges Kleiber et l'analyse lexico-stéréotypique : des exemples dits *canoniques* ou encore *spartiates* mettent en évidence le rôle du lexique et le caractère central des relations méronymiques dans les anaphores associatives *stricto sensu*. Une tendance, assez visible chez Kleiber, consiste à envisager des objets familiers ancrés dans le quotidien et considérés comme des objets tangibles dont l'existence est assurée. Des termes comme

*condition d'aliénation ou congruence ontologique* témoignent de cette tendance (e.g. Kleiber, 1999).

Au contraire, le pôle « pragmatique » envisage, de façon moins sélective, des objets dont l'existence reste discursive et qui permettent des inférences qui ne sont pas obligatoirement préinscrites dans le vocabulaire sous la forme d'un trait nécessaire ou stéréotypique (e.g. Charolles, 1994 : 70 et 71)<sup>8</sup>. Dans les deux cas cependant l'anaphore, en tant que phénomène linguistique, est envisagée comme un *donné* et c'est le point de vue du récepteur qui est privilégié alors que l'aspect qui nous intéresse est la *construction* par l'énonciateur d'une stratégie argumentative ou, symétriquement, le décryptage par le récepteur des *traces de cette construction* dans le texte.

À cet égard, il est intéressant de voir comment la question des référents évolutifs se greffe sur les réflexions antérieures : la question est d'abord ontologique (on oppose, pour désigner des objets de la vie courante, les termes abstraits et termes concrets) ; les premiers référents évolutifs à attirer l'attention sont associés à des scénarios de la vie quotidienne comme des recettes de cuisine où le référent se métamorphose sous nos yeux (ou presque) au gré des prédicats transformateurs du type : *prenez un poulet bien gras, tuez-le, plumez-le, coupez-le en 4, mettez les blancs au four*, etc. (Brown et Yule, 1983 : 201—203) ; il s'agit alors de savoir à quel moment l'objet change de *nature*. Mais ces référents évolutifs ouvrent ensuite sur un volet parfois dit « phénoménologique » (Schneedecker et Charolles, 1993). Ce second volet aborde le « point de vue », au sens narratif du terme pour privilégier, des récits où l'identité (souvent sexuelle) du personnage est incertaine. Avec l'évolution, plus discursive, des personnages littéraires, un autre aspect se fait jour sans doute plus proche de nos préoccupations. En effet, au-delà du statut ontologique de personnages dont l'histoire se tisse dans un *devenir* qui n'est qu'un autre aspect de la question de l'être (Achard-Bayle, 2001 : 75), on s'interroge aussi sur la façon dont l'auteur oriente le regard du lecteur et émet sur ses personnages des jugements de valeur, ce qui est plus proche de nos préoccupations. Pourtant, l'aspiration des anaphores argumentatives à être prises au sérieux les distingue du monde de la fiction qui impose sa cohérence propre, une cohérence à laquelle le lecteur adhère tant qu'opère le charme de l'illusion romanesque.

## 2.2. Axe rhétorico-discursif

Ruth Amossy (2008) emploie ce terme pour marquer la distance face à la démarche linguistique *stricto sensu* dont, constate-t-elle, la domination ne favorise pas le développement des études portant sur l'*argumentation rhétorique* et nos présentes difficultés peuvent apparaître comme un avatar de cette tension. Comme

---

<sup>8</sup> Par exemple : *Nous arrivâmes dans le village. Le grand magasin était fermé.*

alternative à l'axe sémantico-pragmatique, Amossy propose un axe rhétorico-discursif (e.g. inscription de l'étude de l'argumentation dans l'analyse du discours dont elle voit également une illustration dans ses propres travaux ou dans certains ouvrages de Maingueneau).

Malheureusement pour nous, si la linguiste cherche également à établir une relation entre les stratégies argumentatives et la matérialité du discours, la méthode privilégiée est celle des micro-analyses textuelles qui ne nous apporte pas d'aide immédiate sur le point de la description des phénomènes grammaticaux / lexicaux utilisés pour opérer une dissociation opinion / vérité. Il nous faut donc chercher une troisième voie.

### 3. Axe grammatico-rhétorique

Un article de Alain Berrendonner (1994) et un ouvrage d'Ekkehard Eggs (1994)<sup>9</sup> permettent peut-être d'esquisser une troisième voie plus adaptée aux enjeux de l'enseignement de la langue dans l'argumentation. Le point commun de ces études est qu'elles s'appuient sur les rapports entre grammaire et rhétorique, c'est-à-dire sur les deux *Arts de Parler* (Grammaire et Rhétorique) que la tradition classique française a opposés à *L'Art de Penser*, c'est-à-dire à la Logique (Kuentz, 1970) et qui ont durablement réaménagé l'antique cursus des études littéraires (Grammaire, Dialectique, Rhétorique).

#### 3.1. Anaphores confuses

L'idée selon laquelle « les référents en langue naturelle ne sont pas tous des entités logiques strictement discrètes » ouvre la voie à des « manœuvres anaphoriques » qui ne reposent pas sur des stéréotypes stabilisés mais sur des « sous-entendus temporaires » constituant des catégories « à géométrie variable » (Berrendonner, 1994 : 216). Le linguiste suisse s'intéresse aussi à ce qu'il nomme la « commodité de l'encodeur » (1994 : 216), ce qui rejoint nettement nos préoccupations. Reste que Berrendonner ne se donne pas pour objectif d'analyser une stratégie argumentative particulière ni, d'ailleurs, un type de texte particulier.

---

<sup>9</sup> La perspective nous semble différente dans la mesure où l'auteur tente plutôt de renouer avec une tradition d'inspiration plus nettement aristotélicienne.

### 3.2. De l'ellipse à la définition rhétorique

Pour analyser la stratégie argumentative de l'enchaînement (1) comme une manœuvre anaphorique, on l'envisage, de façon très traditionnelle, comme la superposition de deux phénomènes : une anaphore fidèle (*On dénonce [...]*. *On* en vient facilement à conclure que...) et d'une proposition cachée (*Ce[s] On* qui sont [comme] « les procureurs » en viennent facilement à conclure que). C'est cette proposition cachée qui serait responsable du surplus informationnel signalé en (1.1.). L'ajout de cette proposition est à la fois contraire au principe d'économie (il surajoute de l'information par rapport à une anaphore pronominale) mais en même temps il est conforme au principe d'économie en ce qu'il condense une série de propositions qui auraient pu se succéder. Cet « habillage » d'une anaphore grammaticale par une description porteuse de jugements peu flatteurs réactive implicitement l'opposition traditionnelle entre grammaire et rhétorique et relève de l'amplification.

De ce point de vue, les techniques de décomposition prônées par les grammairiens-philosophes de Port-Royal peuvent globalement être envisagées comme des instruments d'analyse « logique » (au sens non-formel où l'entend ce siècle) ou, plus largement, comme des outils d'analyse d'argumentations à prétention rationnelle (au sens où nous l'entendons aujourd'hui). Ainsi, derrière ce jugement qui paraît simple

(5) *Dieu invisible a créé le monde visible*

les Messieurs enseignent-ils à discriminer des propositions « qui ont été faites auparavant, & qu'alors on ne fait plus que concevoir comme si c'étoient de simples idées » (Arnauld et Nicole, 1970 : 164 ; voir aussi Chomsky, 1981 : 63) :

(5') *Dieu [qui est] invisible a créé le monde [qui est] visible.*

Le lecteur suspicieux est alors placé dans la position d'un agent vérificateur supposé examiner tour à tour, et suivant la hiérarchie intimée par le scripteur, la « vérité » de chacune de ces propositions (pour l'homme du XVII<sup>e</sup> siècle) ou la valeur de l'argument pour un auditoire donné (pour l'héritier de la Nouvelle Rhétorique).

Mais d'un autre point de vue, notre proposition cachée (*On ≈ procureurs*) se structure comme une définition évidemment très éloignée de l'idéal pascalien (Pascal, 1985 : 89 et sq.) pour s'installer sur un territoire que nous nommerions rhétorique mais que les grammairiens-philosophes ont pris grand soin de maintenir à distance dans leurs travaux<sup>10</sup>. En termes néo-rhétoriques, elle participe de la

---

<sup>10</sup> La tradition de l'étude des figures, quant à elle, offrirait une approche qui ne met pas forcément l'accent sur la dimension argumentative de l'énoncé.

définition persuasive (Perelman, Olbrechts-Tyteca, 2008 : 287). Dans la terminologie de Eggs (1994 : 106, 165 et 170), on parlera non d'une *définition*<sup>11</sup> mais d'une *typisation* qui repose sur la constitution *ad hoc* d'une sous-espèce implicite mais explicitable à partir d'un trait (abusivement) généralisé.

### 3.3. Inférences, abductions et figures

Mais si la proposition explicitable, elle reste, dans le texte réel, implicite, la restituer exige de la part du lecteur une inférence qui représente un saut dans l'inconnu. Alain Berrendonner (1994 : 213), qui se réfère à une remarque de Charles Peirce (1978 : 186—188), considère que les « manœuvres » des anaphores confuses ne sont ni des déductions ni des inductions mais des abductions<sup>12</sup>. Si on se réfère au texte initial il n'est cependant pas aisément de dire, de façon définitive, sur quel mécanisme abductif repose le passage. Ces inférences suspectes peuvent se décrire en termes de figures de rhétorique. Sur les mécanismes inférentiels assimilables à des figures de rhétorique, voir aussi Michel Meyer (2010 : 100—107 ou 129—149).

Une première hypothèse consisterait à dire que l'inférence repose sur une métonymie du type *effet—cause* ou *procès—actant*). Cette interprétation serait davantage compatible avec le texte initial envisagé dans sa linéarité ([on dénonce → reproche / jugement → les procureurs]). Ce même point de vue pourrait être décrit, dans la terminologie du *TA* (2010 : 426) comme relevant de la *liaison entre l'orateur et son discours*, c'est-à-dire comme un cas particulier de la liaison entre *la personne et ses actes*. Il ne s'agirait plus alors d'une figure mais d'une technique argumentative relative à la construction de l'*ethos* du scripteur.

Mais le rapport de *correspondance* auquel Pierre Fontanier (1977 : 79) associe la métonymie n'est pas le seul possible ; il pourrait s'agir d'un rapport de *ressemblance* (1977 : 99). Une seconde lecture, compatible avec l'enchaînement simplifié (1) mais aussi avec le texte initial (0) (du type : *On dénonce [→ reproche / jugement] → les procureurs*) s'apparente plutôt à une métaphore (comme dans notre approximative reformulation du § 3.2.). Mais les procureurs sont des accusateurs *professionnels*, spécialisés dans la recherche d'éléments à charge ; dans le texte complet, les éléments intermédiaires construisent une *gradation* tout en consolidant une métaphore qui se file.

---

<sup>11</sup> Une bonne définition de l'espèce *homme* serait « un animal (genre prochain) capable de lire et d'écrire (trait propre) ».

<sup>12</sup> Bien plus répandues et bien plus utiles qu'on ne le pense *a priori*, les abductions, sont des prédictions générales dont on n'a pas l'assurance positive qu'elles fonctionnent. Face à un phénomène étrange, en l'absence d'explication plus éprouvée, on avance une explication du type : *tout se passe comme si...* (Angenot, 2008 : 219 et sq.)

Troisièmement, la description opère également une classification *ad hoc* que d'éventuelles *qualifications* plus ou moins malveillantes pourraient encore préciser. Elle repose ainsi sur un mécanisme proche de la *synecdoque de l'espèce* (1977 : 93). À la limite, on pourrait proposer une inférence reposant sur une analogie : *ce on qui dénonce est au journaliste qui pratique l'autocensure [légitime] ; ce que les procureurs sont à l'accusé [innocent]*.

Enfin, le passage étudié par sa disposition syntaxique et sa fonction de *variation dans la répétition* reproduit un mécanisme très courant dans les textes narratifs / didactiques et que la pratique scolaire transforme en réflexe — du moins en français puisque l'expression du sujet est obligatoire et que la répétition d'un même syntagme ou d'un même pronom sera plus aisément repérable. L'antonomase (type : *Aristote, ... Le Sage...*) est un autre exemple de cette possible « norme stylistique ». Lorsque ces normes sont, en plus, captées par une stratégie argumentative, la mise en œuvre individuelle, plus ou moins consciente, tend à profiter de cette relative institutionnalisation et semble se lover dans un sorte de code second qui se superpose à la langue (comparer à Ducrot, 1972 : 14—16)<sup>13</sup>.

### 3.4. Illustration : la concurrence entre *Ce N* et *Le N*

L'approche grammatico-rhétorique offre plusieurs atouts pour traiter, dans des anaphores « confuses », l'opposition : *Ce N / Le N*. Le premier atout de cette approche est qu'elle permet de partir des choix stratégiques du scripteur (qui se font plutôt d'amont en aval tout en devant anticiper la démarche du lecteur qui se fera, elle, d'aval en amont). Le second est qu'elle prend en compte l'existence d'un savoir topico-encyclopedique qui conditionne, chez le lecteur, le traitement linguistique des enchaînements.

Francis Corblin (1995 : 60) cite, sans l'exploiter<sup>14</sup>, un fort bel exemple emprunté à la fable *La Colombe et la Fourmi* :

- (6) *Le long d'un clair ruisseau buvait une colombe,  
Quand sur l'eau se penchant une fourmi y tomba.  
Et dans cet océan l'on eût vu la fourmi  
S'efforcer, mais en vain, de regagner la rive.  
La colombe aussitôt usa de charité.*

<sup>13</sup> Le sens que nous accordons aux termes *stylistique* (choix grammaticaux ou lexicaux adaptés en fonction d'un souci d'élégance et / ou de précision, souci éventuellement balisé par l'institution scolaire ou autre) et *rhétorique* (mise en œuvre d'une stratégie argumentative) ne coïncident que partiellement avec la terminologie de Ducrot qui semble plutôt opposer démarche *stylistique* individuelle (avec une éventuelle intention argumentative) et relative institutionnalisation *rhétorique* des stratégies individuelles. Ce qui nous intéresse plus spécifiquement dans ce passage de Ducrot est la présence d'un code second par rapport aux contraintes strictement linguistiques.

<sup>14</sup> En tous les cas, pas dans l'ouvrage cité.

Au-delà de la contrainte métrique, La Fontaine ne peut utiliser le défini qui briserait la chaîne référentielle. La catégorie *L'océan* est trop solidement installée dans le savoir commun pour empêcher une interprétation encyclopédique ; la recherche d'un antécédent est paralysée avant même d'avoir commencé. Tout l'effet tombe à l'eau car c'est, si j'ose dire, un pontage trop loin ; le lecteur n'y consentira pas. Tel la colombe, le démonstratif offre un brin d'herbe salvateur : parce qu'il enjoint de trouver dans le contexte de gauche, quelque chose qui soit *comme* un océan, le lecteur peut, *dans un deuxième temps*, inférer : *ce qui pour l'homme est un petit ruisseau est, pour la fourmi, un océan*. Dans la terminologie de Eggs, on dira que le lecteur, parce qu'il part du principe que l'enchaînement doit faire sens, « ajuste » (1994 : 178) son savoir topico-encyclopedique pour que le passage devienne acceptable ; pour que « ça colle » (1994 : 82). Or, c'est vraisemblablement dans ce réflexe d'ajustement que réside le pouvoir plus ou moins grand de modifier les représentations initiales d'un lecteur coopérant.

Comme Eggs (1994 : 164 et 186—187), chez qui on trouvera d'autres exemples, il nous semble que le démonstratif représente une solution de sécurité dans des contextes abductifs comme [*On* dénonce x comme y] → *Les / Ces procureurs en viennent facilement à conclure que z*. Parce qu'il commence par établir un lien inférentiel (vers la gauche), qui colle avec le nouveau contexte (à droite), le lecteur, par le double mouvement de cette recherche et la satisfaction d'avoir résolu l'éénigme, ne s'interroge pas forcément sur la classe qu'il est implicitement en train de (re)construire (1994 : 214). Au contraire, avec l'utilisation du défini, le scripteur impose, sur le mode du connu, une classe qu'il suppose acceptée par le lecteur. Or, en l'occurrence, il s'agit tout de même d'un coup de force qui passe mieux dans le texte initial dans la mesure où le scripteur a balisé le terrain en découplant l'inférence en étapes successives : le *on* qui *dénonce + reproches + jugements sévères* qui lui permet de constituer plus solidement sa classe *ad hoc*.

#### 4. Conclusion

En contexte argumentatif, certaines reprises anaphoriques fonctionnent comme de véritables petites machines à produire des propositions cachées et des abductions potentiellement problématiques mais qui ne seront pas forcément analysées comme telles par le lecteur pressé. Le présent article se proposait d'analyser un mécanisme de ce type. L'ambiguïté du passage étudié, renforcée par l'imprécision de l'antécédent (*on*), autorise, nous l'avons vu, diverses lectures qui correspondent à diverses manœuvres d'encodage. Mais ces interprétations, depuis ce référent masquant l'attaque personnelle, jusqu'à la définition argumentative reposant sur une inférence problématique qu'on peut décrire comme une figure (sans pouvoir décider exactement laquelle), ont un point commun : elles relèvent de l'argumentation rhétorique

(au sens perelmanien d'une technique discursive destinée à renforcer l'adhésion des esprits). Par contre, elle ne fait pas partie des jugements et enchaînements que la tradition logico-grammaticale a érigés en modèle de *L'Art de Penser*; de son côté, la rhétorique traditionnelle, restreinte à l'étude des figures, privilégiait les effets esthétiques ; elle n'encourageait donc pas à examiner les affinités entre les figures et les techniques argumentatives. Notre proposition consiste à examiner des énoncés argumentatifs en fonction d'un axe grammatico-rhétorique : il s'agit d'analyser les transformations subies par un énoncé rhétorique réel considéré comme plus économique et / ou plus expressif et donc argumentativement plus rentable par rapport à un énoncé non directement disponible mais essentiel car conforme aux principes de la grammaire. Mais, à y regarder de plus près, peut-être vaudrait-il mieux considérer notre démarche comme rhétorico-grammaticale. Notre exposé se résume, en effet, à décrire la façon dont la construction de certaines anaphores permet la *captation* d'un mécanisme grammatical par une technique argumentative et rhétorique particulière (dissociation opinion / vérité). L'actuelle structuration du champ des études linguistiques sur l'argumentation ne favorise pas forcément une telle démarche. On devrait d'ailleurs se demander si les spécificités de l'histoire de la rhétorique en France et les aléas de la succession des paradigmes (*grammaire < linguistique < sciences du langage*, d'une part et *rhétorique des figures < antirhétorique < nouvelle rhétorique*, d'autre part) n'ont pas bloqué une réflexion de cet ordre. Mais c'est là, le lecteur l'aura compris, une question que nous devons remettre à plus tard... .

## Références

- Achard-Bayle Guy, 2001 : *Grammaire des métamorphoses, référence, identité, changement, fiction*. Bruxelles : Duculot.
- Amossy Ruth, 2008 : « Argumentation et Analyse du discours : perspectives théoriques et découpages disciplinaires ». *Argumentation et Analyse du Discours*, 1, DOI:10.4000/aad.200 (accessible : 16.01.2015).
- Angenot Marc, 2008 : *Dialogues de sourds ; traité de rhétorique antilogique*. Paris : Mille et une nuits.
- Arnauld Antoine et Nicole Pierre, 1970 : *La Logique ou L'art de pense*. Éd. Louis Marin. Paris : Flammarion.
- Berrendonner Alain, 1994 : « Anaphores confuses et objets indiscrets ». *Recherches linguistiques* [L'anaphore associative (Aspects linguistiques, psycholinguistiques et automatiques)], 19, 209—230.
- Brown Gillian et Yule George, 1983 : “The nature of reference in text and in discourse”. *Discourse Analysis*. Cambridge: Cambridge University Press, 190—222. <https://abu-dira.files.wordpress.com/2012/02/discourse-analysis-by-gillian-brown-george-yule.pdf> (accessible : 12.03.2016).

- Charolles Michel, 1994 : « Anaphore associative, stéréotype et discours ». *Recherches linguistiques* [L'anaphore associative (Aspects linguistiques, psycholinguistiques et automatiques)], **19**, 67—92.
- Charolles Michel, 1990 : « L'anaphore associative. Problèmes de délimitation ». *Verbum*, **13**, 119—148.
- Chomsky Noam, 1981 : *La linguistique cartésienne ; un chapitre de l'histoire de la pensée rationaliste. Suivi de la nature formelle du langage*. Paris : Seuil.
- Collinet Françoise, 2015 : « Techniques argumentatives de dissociation et marquage linguistique (le cas du couple opinions / vérité) ». *Romanica Cracoviensa*, **15** (2), 77—90.
- Collinet Françoise, 2016 : « Dissociations argumentatives, évaluations et marquage linguistique. Les reprises anaphoriques dans les dissociations du type opinion / vérité ». In : Anna Krzyżanowska, Katarzyna Wołowska, éds.: *Les émotions et valeurs dans la communication “Découvrir l'univers de la langue”*. Frankfurt am Main: Peter Lang, 71—80.
- Corblin Francis, 1995 : *Les formes de reprise dans le discours : Anaphores et chaînes de référence*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes.
- Ducrot Oswald, 1972 : *Dire et ne pas dire. Principes de sémantique linguistique*. Paris : Hermann.
- Eggs Ekkehard, 1994 : *Grammaire du discours argumentatif: le topique, le générique, le figuré*. Paris : Kimé.
- Fontanier Pierre, 1977 : *Les Figures du discours*. Paris : Flammarion.
- Fradin Bernard, 1984 : « Anaphorisation et stéréotypes nominaux ». *Lingua*, **64**, 325—369.
- Kleiber Georges, 2001 : *L'anaphore associative*. Paris : PUF.
- Kleiber Georges, 1999 : « Anaphore associative et relation partie—tout : condition d'aliénation et principe de congruence ontologique ». *Langue française*, **122**, 70—100.
- Kleiber Georges, Schnedecker Catherine, Ujma Laurence, 1994 : « L'anaphore associative : d'une conception à l'autre ». *Recherches linguistiques* [L'anaphore associative (Aspects linguistiques, psycholinguistiques et automatiques)], **19**, 5—64.
- Kuentz Pierre, 1970 : « Le ‘rhétorique’ ou la mise à l'écart ». *Communications*, **16**, 143—157.
- Meyer Michel, 2010 : *Principia Rhetorica. Une théorie générale de l'argumentation*. Paris : PUF.
- Niquet Gilberte, 1987 : *Structurer sa pensée, structurer sa phrase : techniques d'expression orale et écrite*. Paris : Hachette.
- Pascal Blaise, 1985 : *De l'esprit géométrique*. Paris : Flammarion.
- Peirce Charles S., 1978 : *Écrits sur le signe*. Paris : Seuil.
- Perelman Chaïm, Olbrechts-Tyteca Lucie, 2008 : *Traité de l'argumentation*. Bruxelles : Éd. de l'Université.
- Riegel Martin, Pellet Jean-Christophe, Rioul René, 1994 : *Grammaire méthodique du français*. Paris : PUF.
- Schnedecker Catherine, Charolles Michel, 1993 : « Les référents évolutifs : points de vue ontologique et phénoménologique ». *Cahiers de Linguistique française*, **14**, 197—227, [http://clf.unige.ch/files/7214/4103/3044/12-Schnedecker\\_nclf14.pdf](http://clf.unige.ch/files/7214/4103/3044/12-Schnedecker_nclf14.pdf) (accessible : 07.03.2016).